

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PLENIER DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES Réunion du 6 février 2025

Monsieur Florent CALVAYRAC, Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques, après vérification de la composition du Conseil en formation plénière, ouvre la séance à 10h19.

Membres présents :

-Florent CALVAYRAC, Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques
-Bruno BEAUNE, Directeur-adjoint de la Faculté des Sciences et Techniques
-Yann HARDIVILLIER, Co-Directeur chargé de la Formation et de l'International de la Faculté des Sciences et Techniques
-Véronique GODARD, Directrice administrative de la Faculté des Sciences et Techniques

➤ **Collège des Professeurs :**

-Catherine POTEL
-Benoît SCHOEFS
-Sagrario PASCUAL
-Sylvain MEIGNIER
-Laurent SIMON
-Christophe CHASSENIEUX

➤ **Collège des autres enseignants :**

-Nicolas ERRIEN
-Youssef ESSTAFI
-Pierre STRZERZYNSKI
-Vincent LEIGNEL
-Sébastien BOYAS

➤ **Collège des personnels BIATSS :**

-David PEIGNÉ
-Veyis GUNES

➤ **-Collège des personnalités extérieures :**

-Dominique CARRÉ
-Charles POMMIER

Membres représentés :

➤ **Collège des Professeurs :**

-Saïd HAMADÈNE représenté par Youssef ESSTAFI
-Nicolas PEYROT représenté par Sébastien BOYAS

➤ **Collège des autres enseignants :**

-Alexandra LANDRY représentée par Sébastien BOYAS
-Najat TAHANI représentée par Laurent SIMON
-Nicolas DUGUÉ représenté par Sylvain MEIGNIER

➤ **Collège des personnels BIATSS :**

-Claire HENRIET représentée par David PEIGNÉ
-Fanny LAUDE-MOLINA représentée par Catherine POTEL

Florent CALVAYRAC présente l'ordre du jour :

1. **Affaires générales :**

- **Approbation du PV du 12 décembre 2024**
- **Point sur les nouvelles composantes**
- **Sécurité des accès**
- **Élections étudiantes**
- **Informations diverses**

2. **Affaires pédagogiques :**

- **Bilan des Portes ouvertes**
- **Conseils de perfectionnement**

3. **Affaires budgétaires :**

- **Conventions**
- **Fermeture des modules à faibles effectifs pour septembre 2025**
- **REH**
- **Vote des tarifs IMMM**

Christophe CHASSENIEUX et Nicolas ERRIEN arrivent à 10h21.

1. Affaires générales :

- **Approbation du PV du Conseil plénier du 12 décembre 2024**

Florent CALVAYRAC soumet au vote le procès-verbal du Conseil plénier du 12 décembre 2024.

19 votants présents ou représentés		
19 votes pour	0 abstentions	0 votes contre
approuvent à l'unanimité des voix le procès-verbal du Conseil plénier de l'UFR Sciences et Techniques du 12 décembre 2024.		

- **Point sur les nouvelles composantes**

Florent CALVAYRAC indique qu'une discussion approfondie au sujet des nouvelles composantes se tiendra lors du prochain Conseil. A cette occasion, les membres pourront transmettre leurs remarques sur les points figurant en bleu dans les statuts. Les statuts de l'UFR seront modifiés et votés en CA dès que les statuts de l'IRA, du STAPS et de l'UFR Droit auront été finalisés et transmis.

- **Sécurité des accès**

CONFIDENTIEL

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

- **Élections étudiantes**

Florent CALVAYRAC indique que la Direction de l'UFR a sollicité le SAGJ afin que de nouvelles élections étudiantes soient organisées au mois d'avril. Les élections ne pourront se tenir que si des listes complètes sont présentées. Il invite donc les membres à encourager les étudiants de leurs départements à participer.

- **Informations diverses**

Florent CALVAYRAC explique qu'il lui a été confirmé au cours d'une réunion avec l'adjoint au directeur général de la DGEIP que l'allocation nationale des moyens est corrélée avec les résultats de l'insertion professionnelle. Il indique que les données utilisées sont consultables par tous et téléchargeables sur monmaster.gouv.fr et via le dispositif InserSup. Les données fournies, bien qu'elles puissent être sujettes à interprétation, semblent particulièrement riches.

Florent CALVAYRAC projette le tableau des résultats pour l'UFR et pour l'ENSIM. Le tableau figure en annexe.

En réponse à plusieurs questions des membres, Florent CALVAYRAC explique que les « poursuivants » sont les étudiants qui poursuivent leurs études, les « sortants » sont ceux qui partent travailler après le diplôme, et le « taux des sortants en emploi stables » désigne ceux qui ont décidé d'arrêter et qui ont trouvé un emploi stable en France ou à l'étranger. La définition d'emploi stable n'est pas connue mais doit figurer sur le site.

En réponse à une remarque de Florent CALVAYRAC, Nicolas ERRIEN précise que les partenariats avec les universités étrangères peuvent expliquer les chiffres pour la chimie, les étudiants ne répondant pas aux enquêtes d'insertion professionnelle une fois leurs études terminées.

Florent CALVAYRAC confirme que l'observatoire de la vie étudiante a disparu. Il ajoute qu'environ 10 % des universités seulement continuent d'élaborer leurs propres enquêtes.

2. Affaires pédagogiques :

- **Bilan des Portes ouvertes**

Florent CALVAYRAC indique que la Direction a constaté une légère baisse de la fréquentation cette année lors de la journée Portes ouvertes. Toutefois, le nombre de demandes d'étudiants très motivés semble en augmentation. Les conférences ont également rencontré beaucoup de succès. Ce constat est partagé par plusieurs membres.

Sébastien BOYAS ajoute que la fréquentation est restée stable pour le département de STAPS. L'ajout d'une conférence a permis d'accueillir les participants dans les meilleures conditions.

Sylvain MEIGNIER fait part d'une fréquentation stable au département d'informatique avec un intérêt prononcé pour la licence maths-info.

- **Conseils de perfectionnement et modifications de maquettes**

Bruno BEAUNE informe les membres de la baisse de la capacité d'accueil en STAPS à 60 « néo-entrants ». Les autres formations restent avec les mêmes capacités, la demande du STAPS ayant été la seule acceptée.

Sébastien BOYAS précise que ce chiffre pourra être revu en cas de tensions extrêmes liées à Parcoursup.

Nicolas ERRIEN indique que le département réfléchira à moduler les flux sur Campus France afin de réguler le nombre d'étudiants accueillis en L1.

Bruno BEAUNE présente le calendrier encadrant les demandes de modifications de maquettes et de MCC. Il précise que ces demandes ne peuvent se faire qu'à la marge et uniquement si celles-ci n'ont pas d'impact sur le coût de la formation. Les demandes de modifications doivent être transmises conjointement à la DEF et à la Direction de l'UFR avant la fin du mois d'avril, après avis du conseil de perfectionnement. Un message à ce sujet sera envoyé aux responsables de formations. L'ensemble des modifications seront votées début mai en CE puis en CA avant passage devant la CFVU et le CA de l'Université. Les demandes qui ne seraient pas arrivées dans ces délais seront traitées l'année suivante.

Florent CALVAYRAC ajoute que les maquettes sont en train d'être vérifiées par le nouveau chargé de mission au pilotage.

Catherine POTEL demande s'il est nécessaire de tenir un conseil de perfectionnement pour les formations qui viennent d'ouvrir en L2 comme la formation PAM.

Florent CALVAYRAC préconise de réunir un conseil de perfectionnement restreint rapidement.

3. Affaires budgétaires :

• Campagne d'emploi

Florent CALVAYRAC présente un bilan de la campagne d'emploi :

- 1 PRAG obtenu en STAPS ;
- Aucun recrutement d'EC ;
- 1 BIATSS pour toute l'université ;
- Gel sec de 13 ATER à répartir sur l'Université.

Florent CALVAYRAC indique qu'un arbitrage devra donc être réalisé sur les demandes d'ATER qui auront été transmises par les départements pour l'année prochaine.

Florent CALVAYRAC propose de revoir à la baisse le nombre d'ATER des départements ayant obtenu des postes de PRAG.

En réponse à une question de Benoît SCHOEFS sur la gestion des heures supplémentaires, Florent CALVAYRAC confirme que le recours aux vacataires est encouragé par l'Université.

En réponse à une remarque de Nicolas ERRIEN sur les problèmes liés au recrutement des vacataires, Florent CALVAYRAC indique que les conditions de recrutement devraient être assouplies.

En réponse à une question de Sébastien BOYAS, Florent CALVAYRAC indique que l'UFR n'a pas encore été sollicitée pour réduire sa liste d'ATER. La demande étant imminente, il invite les membres à y réfléchir. En l'absence de réponses des membres présents, il indique que la Direction procédera à l'arbitrage.

• Budget 2025

Florent CALVAYRAC annonce qu'une rencontre est prévue entre les services du Rectorat et les directeurs de composantes et de laboratoires le 7 février à 11 h. A cette occasion, les directeurs demanderont le dégel d'un quart des dépenses de fonctionnement ainsi que celui des ressources propres afin de garantir un fonctionnement optimal des services et des laboratoires. Le Président de l'Université sera présent également.

Florent CALVAYRAC ajoute que le Budget Initial a été annoncé pour le 24 février.

• Fermeture des modules à faibles effectifs pour septembre 2025

Florent CALVAYRAC indique qu'un COSTRAT (comité stratégique) formations s'est tenu au sujet des modules à faibles effectifs. Il a été décidé au cours de celui-ci d'étudier au cas par cas toutes les fermetures en tenant compte des aspects stratégiques. Un suivi pluriannuel devrait être effectué par le nouveau responsable du pilotage, Thibault Nelias.

Benoît SCHOEFS demande selon quels critères une formation peut être considérée comme une formation à faible effectif.

Florent CALVAYRAC explique que le cadrage datant de 2017 s'appliquera. Les CM des formations concernées seront payés en heures TD sans exceptions. Les personnes contestant cette décision et souhaitant être payées en CM pourront effectivement l'être la première année mais le module sera ensuite fermé. L'UFR peut imposer des critères plus contraignants mais ne peut pas aller en deçà du cadrage de l'Université.

Après consultation de la lettre de cadrage, Yann HARDIVILLIER confirme que les seuils ont été fixés en dessous de 15 en licence et en LP, de 10 en master, et de 8 pour les formations entièrement ouvertes en apprentissage. Le document transmis aux membres par mail par Yann HARDIVILLIER figure en annexe.

Florent CALVAYRAC encourage les départements à proposer des modules en EAD au sein des formations à faible effectif.

Nicolas ERRIEN pointe du doigt le faible taux de réussite des formations proposées en EAD.

Bruno BEAUNE indique que seules 3 UEO ont été validées pour les 2 semestres à l'UFR. Au vu du peu de demandes, il faudra adapter l'offre. Il informe les membres du projet de la Direction de l'Université de réduire le nombre d'UEO et de proposer le PIX uniquement en distanciel afin réaliser des économies.

Bruno BEAUNE suggère de revoir également la durée du module « écrire pour communiquer » actuellement proposé sur 3 ans.

Florent CALVAYRAC propose d'utiliser l'approche par compétences et d'évaluer les étudiants sur leurs compétences en français par le biais des autres modules.

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

En réponse à une question de Laurent SIMON, Florent CALVAYRAC explique que le COSTRAT se réunit tous les 3 mois. Il est uniquement consultatif, il n'y a donc ni votes ni CR.

Florent CALVAYRAC demande à ce que les corrections d'heures CM en heures TD soient effectuées par les départements dans SPE.

Benoît SCHOEFS indique qu'il appartient à l'administration de faire les modifications.

Nicolas ERRIEN ajoute qu'il n'est pas techniquement possible pour les départements de le faire.

Florent CALVAYRAC confirme que ce principe est bien appliqué par module.

Bruno BEAUNE ajoute que les parcours internes aux formations seront également étudiés.

Pierre STRZERZYNSKI demande à ce que les prélèvements sur salaires liés aux heures non faites soient étalés afin d'éviter que des montants importants ne soient prélevés sur la paye du mois de décembre.

Florent CALVAYRAC confirme que ce problème a été signalé.

- **Vote des tarifs IMMM**

Florent CALVAYRAC soumet au vote les tarifs des prestations externes des plateformes de spectroscopie vibrationnelle et de spectrométrie de masse de l'IMMM.

21 votants présents ou représentés		
21 votes pour	0 abstentions	0 votes contre
approuvent à l'unanimité des voix les tarifs des prestations externes de l'IMMM.		

- **REH**

Principes d'attribution :

Florent CALVAYRAC rappelle que les membres extérieurs du Conseil peuvent rester mais qu'ils ne peuvent pas participer au vote.

Charles POMMIER quitte la réunion à 11h30.

Florent CALVAYRAC présente les principes d'attribution. Le document projeté figure en annexe.

Florent CALVAYRAC explique que des modifications ont été faites sur le fichier des principes d'attribution à partir des effectifs comptabilisés au 15 janvier 2025, soit la date des remontées CISE. Les effectifs du département de géologie étant désormais en dessous du seuil, le REH a été revu en conséquence.

Sagrario PASCUAL indique qu'il manque l'apprentissage pour le M2 de chimie. La correction est effectuée.

En réponse à une question de Pierre STRZERZYNSKI sur le REH lié à la direction du département de géologie, Florent CALVAYRAC propose d'attribuer un minimum de 24 heures à tous les départements. Les membres acceptent cette proposition.

Sylvain MEIGNIER demande si le bonus L1 correspond bien à Parcoursup et s'il existe un équivalent pour les masters.

Florent CALVAYRAC propose d'ajouter un bonus pour les masters. Suite à plusieurs remarques des membres, cette proposition n'est pas retenue.

En réponse à une question de Vincent LEIGNEL sur le « zéro » indiqué ligne 36 pour la L3 SV parcours BO BG, Yann HARDIVILLIER explique que la L3 est mutualisée et qu'il n'est pas prévu d'attribuer un REH spécifique au parcours BO BG. La proposition est donc bien de 12 heures tout comme le total.

Déclinaison individuelle :

Youssef ESSTAFa fait remarquer que les 2 fichiers divergent pour le M2 actuariat.

Florent CALVAYRAC répond que seulement 12 heures peuvent être attribuées pour la responsabilité de la formation suite à la baisse des effectifs, soit 18 heures au total avec la prime d'alternance. Les corrections sont effectuées.

Catherine POTEI fait remarquer que la prise en compte des effectifs au 15 janvier ne reflète pas la réalité puisque les étudiants sont plus nombreux au 1er semestre.

Florent CALVAYRAC répond que comptabiliser les effectifs plus tôt serait tout aussi pénalisant étant donné que les étudiants étrangers, qui s'inscrivent tard dans l'année, ne pourraient pas être pris en compte.

Florent CALVAYRAC projette le tableau nominatif. Le tableau figure en annexe.

Christophe CHASSENIEUX demande à ce que la prime alternance soit attribuée au master 2 de chimie. Le fichier est modifié.

Sagrario PASCUAL indique que les noms des responsables du master de chimie ont changé. Catherine GAULON-NOURRY est ajoutée pour le M1. Annie RIBAUD et Lazhar BENYAHIA sont ajoutés pour le M2.

A la demande de Sagrario PASCUAL, 18 heures sont attribuées au M1 de chimie, soit 6 heures supplémentaires liées à la prime alternance.

Youssef ESSTAFa confirme que le M1 actuariat n'est pas proposé en alternance. Seul le M2 est concerné. Le fichier est modifié en conséquence.

Nicolas ERRIEN fait remarquer que les 18 heures attribuées au CPES lui semblent un volume important.

Florent CALVAYRAC propose de baisser le nombre d'heures à 6, le responsable bénéficiant d'autres REH par ailleurs.

Sébastien BOYAS demande le remplacement de Willem RUPPÉ par Angelina ETIEMBLE (ligne 67). La modification est effectuée.

Christophe CHASSENIEUX demande à ce que les 36 heures attribuées au master de chimie soient réparties de la manière suivante : 12 h pour Catherine GAULON-NOURRY, 12 h pour Annie RIBAUD et 12 h pour Lazhar BENYAHIA. Le fichier est corrigé.

Catherine POTEI demande à ce que les heures de la L1 acoustique (ligne 46) soient attribuées de la manière suivante : 18 heures pour Catherine POTEI et 6 heures pour Christophe AYRAULT. La modification est effectuée.

Florent CALVAYRAC indique qu'il sera demandé aux départements de procéder à la validation dans SPE pour le mois de mai.

Nicolas ERRIEN confirme que le département de physique ne communiquera pas de nom de responsable pour le partenariat avec Douala puisqu'il estime que la charge de travail induite n'est pas suffisamment importante.

Florent CALVAYRAC soumet au vote les principes d'attribution et la déclinaison individuelle du REH.

21 votants présents ou représentés		
21 votes pour	0 abstentions	0 votes contre
approuvent à l'unanimité des voix les principes d'attribution et la déclinaison individuelle du REH pour l'année 2024-2025.		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h01.

Le Mans, le **10 AVR. 2025**

La Secrétaire,

Le Directeur de la Faculté des Sciences et Techniques,

Solène BOULAHIA

Florent CALVAYRAC

Le Directeur de la Faculté
des Sciences et Techniques
Florent CALVAYRAC

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Annexe 1 : données de l'insertion professionnelle au 05 février 2025 – dispositif InerSup

Type de diplôme	Libellé du diplôme	Nombre de poursuivants	Nombre de sortants	Promotion	Taux d'emploi salarié en France	Taux de sortants en emploi stable
Licence professionnelle	PRODUCTIONS ANIMALES	9	32	2022, 2023	78.12	52
Master LMD	TOXICOLOGIE ET ECO-TOXICOLOGIE	9	28	2022, 2023	85.71	50
Licence professionnelle	MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE : SYSTEMES PLURITECHNIQUES	1	25	2023	64	75
Master LMD	ACOUSTIQUE	4	35	2023	51.43	77.78
Licence générale	SCIENCES DE LA VIE	137	27	2022, 2023	59.26	25
Licence générale	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE	78	42	2022, 2023	71.43	30
Master LMD	MECANIQUE	1	26	2023	69.23	88.89
Diplôme d'ingénieurs	INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DU MANS DE L'UNIVERSITE DU MANS, SPECIALITE ACOUSTIQUE ET INSTRUMENTATION	12	63	2023	77.78	75.51
Diplôme d'ingénieurs	INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS DU MANS DE L'UNIVERSITE DU MANS, SPECIALITE INFORMATIQUE	2	44	2023	81.82	94.44
Master LMD	ACTUARIAT	17	34	2023	67.65	86.96
Master LMD	INFORMATIQUE	1	26	2023	92.31	95.83

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Licence générale	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES : EDUCATION ET MOTRICITE	86	22	2022, 2023	90.91	15
Licence professionnelle	ACOUSTIQUE ET VIBRATIONS	2	30	2022, 2023	83.33	80
Licence professionnelle	MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE : CONTROLE INDUSTRIEL	2	20	2022, 2023	70	85.71
Master LMD	CHIMIE	17	29	2023	41.38	16.67
Master LMD	STAPS:ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTÉ	3	55	2023	83.64	23.91

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

**Lettre de cadrage « Formation »
pour la période du contrat Quinquennal 2024-2027
Université du Mans**

CFVU du 07/11/2024

1 Introduction.

Cette lettre a pour objectif de rappeler et de préciser les éléments de cadrage au service de la soutenabilité de l'œuvre de formation et qui s'inscrivent dans les objectifs de pilotage de l'offre de formation pour la période septembre 2024 à août 2027, en amont de la prochaine période d'accréditation (2028-2032).

Seules les formations LMD (Licences, Licences professionnelles et Masters) sont concernées par ce cadrage. Cette lettre de cadrage est avant tout une note technique présentant des éléments pour affiner le pilotage de l'offre de formation. Des discussions de concertation en vue d'arbitrages à venir, animées dans le cadre des comités stratégiques formation, pourront être prévues le cas échéant.

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Seuil d'ouverture d'une année de formation

L	LP	M
15	15	10

Les formations au format LVE* apprenantissage suivent le partage indiqué dans le tableau

Pour les formations entièrement ouvertes à l'apprentissage, ce seuil est fixé à 8 étudiants minimum.

NB : Des dérogations sont possibles à la demande argumentée de l'équipe pédagogique. Elles sont à traiter en conseil de composante et en comité stratégique formation en considération de l'intérêt stratégique de la formation et de la soutenabilité de l'offre de formation en lien avec le paragraphe suivant « Impact des inscriptions pédagogiques sur les charges d'enseignement ».

Impact des inscriptions pédagogiques sur les charges d'enseignement

Licence et LP	Etudiants <15	Les enseignements CM <input type="checkbox"/>
Master	Etudiants <10	<input type="checkbox"/> uniquement en TD

Des dérogations restent possibles à la demande argumentée de l'équipe pédagogique. Elles sont à soumettre au comité stratégique formation avant validation par la CFVU, suivant la date de clôture des inscriptions pour le niveau concerné.

Seuils de dédoublement des TD/TP (hors contraintes)

Lorsqu'il existe des contraintes de salles ou d'équipements, une dérogation est possible (à justifier)

TD	TP	TD LVE*
40	20	<input type="checkbox"/>

Seuil pour les TD, les TP et les TD LVE* minimum est fixé à 8 étudiants

Annexe 3 : Tarifs des prestations externes de l'IMMM – Plateforme Spectroscopie Vibrationnelle



Tarification 2025 - IMMM - Plateforme Spectroscopie Vibrationnelle

Désignation	Prestation Services Académiques	Prestation Services Secteur Privé
Vertex IR - Heure	96 €	204 €
Vertex IR - UAS	61 €	125 €
Perkin-Elmer IR - Heure	92 €	199 €
Perkin-Elmer IR - UAS	57 €	120 €
Jasco 750 UV-VIS - Heure	90 €	196 €
Jasco 750 UV-VIS - UAS	55 €	104 €
Raman Xplora - Heure	96 €	220 €
Raman Xplora - UAS	61 €	125 €
Raman Witec - Heure	110 €	223 €
Raman Witec - UAS	75 €	127 €
Raman T64000 - Heure	107 €	218 €
Raman T64000 - UAS	72 €	123 €
Mirage IR - Heure	125 €	242 €
Mirage IR - UAS	90 €	144 €



... : Unité d'Analyse Spécifique

Tarifs HT, frais de gestion Inclus



Le Mans Université

Avenue Olivier Messtien 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 30 09

www.univ-lemans.fr

Annexe 4 : Tarifs des prestations externes de l'IMMM – Plateforme de spectrométrie de masse

Tarifs plateforme de spectrométrie de masse

	RECAPITULATIF DES TARIF UNITAIRES DES TRAVAUX			
	TYPES			
	Frais de Gestion inclus			
	Interne	Collaboration	Prestation Services Académiques	Prestation Services Secteur Privé
ACCUOTOF JEOL FD (1 Ech)	19,0 €	114,1 €	154,9 €	201,4 €
ACCUOTOF JEOL GC/FI (1 Ech) méthode séparative fournie	19,0 €	197,4 €	273,8 €	356,0 €
ACCUOTOF JEOL GC/FI (1 Ech) méthode séparative non fournie	19,0 €	397,2 €	559,3 €	727,1 €
MicroTof – MS (1 Ech)	8,9 €	79,4 €	109,6 €	142,4 €
MicroTof – LC/MS (1 Ech) méthode séparative fournie	8,9 €	190,6 €	268,4 €	349,0 €
MicroTof – LC/MS (1 Ech) méthode séparative non fournie	8,9 €	457,0 €	649,0 €	843,7 €
8860+8697+5977 AGILENT GC/MS (1ech) qualitative identification bibliothèque, méthode fournie	10,8 €	106,5 €	147,6 €	191,9 €
8860+8697+5977 AGILENT GC/MS (1ech) qualitative identification bibliothèque, méthode non fournie	10,8 €	372,9 €	528,2 €	686,6 €
8860+8697+5977 AGILENT GC/MS mise à disposition, libre accès, pour 1H	10,8 €	39,9 €	52,4 €	68,2 €
Interprétation des résultats (4 h par échantillon si Chromato.)	- €	266,4 €	380,6 €	494,7 €

année 2025

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

Annexe 5 : REH – principes

Nbr d'étudiants max (jusqu'à...)	40	80	120	160	200	240	320	360	400	440	480	520	560	600	640	680	720	760	800	840	880	920	960	1000	1040	1080	1120	1160	1200	1240
Nbre de gpes de TD (jusqu'à...)	1	2	3	4	5	6	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
PPF	12	18	24	30	36	42	48	54	60	66	72	78	84	90	96	102	108	114	120	126	132	138	144	150	156	162	168	174	180	186
BONUS de REH																														
Bonus L1	6																													
Bonus LP	3																													
Bonus par parcours																														
Bonus alternance	6																													

	Math	Informatique	Physique	Chimie	Géologie	Acoustique	Biologie	Staps	Pluripass	Effectif étudiants	Proportion REH	prime L1	Prime LP	Prime Alternance	Total
L1 Phys-Chimie			59	59						118	18	6			24
L2 Phys-Chimie			38,5	38,5						77	15				15
L2 Chimie				39						39	12				12
L3 Physique (parcours)			52							52	12				12
M1 Physique			23							23	12				12
M2 Physique			17							17	12				12
M1 Chimie				81						81	18				18
M2 Chimie				35						35	12		6		18
L3 pluripass								208	208		21				21

	Math	Informatique	Physique	Chimie	Géologie	Acoustique	Biologie	Staps	Pluripass	Effectif étudiants	Proportion REH	prime L1	Prime LP	Prime Alternance	Total
L1 Phys-Chimie			59	59						118	18	6			24
L1 Info		69								69	12	6			18
L2 Info		41								41	15				15
L3 Info		47								47	15				15
M1 Info		30								30	12		6		18
M2 Info		31								31	12		6		18
L1 Math et Appli + SAR	126									126	24	6			30
L2 Math et Appli + SAR	20									20	12				12
L3 Math et Application + SAR	50									50	12				12
M1 Actuariat										38	12		6		18
M2 Actuariat										52	12		6		18

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

	Math	Informatique	Physique	Chimie	Géologie	Acoustique	Biologie	Scaps	Pluripass	Effectif étudiants	Proposition REH	prime L1	Prime LP	Prime Alternance	Total
L1 portail 82-83					96		96			192	30	6			36
L2 SV							128			128	24				24
M2 parcours BAC							79			79	12				12
M2 parcours BAC+5							0			0	12				12
M1 Ecotox							15			15	12				12
M2 Ecotox							15			15	12				12
L1ST					12		12			24	12				12
L2ST					14		14			28	12				12
L3 Acoustique et Vibrations						47				47	18	6			24
L2 Acoustique et Vibrations						27				27	12				12
L3 acoustique et vibrations						34				34	12				12
M1 acoust						16				16	12		6		18
M2 acoust						17				17	12				18
L1 STAPS							419			419	66	6			72
L2 STAPS APAS							98			98	18				18
L2 STAPS EM							89			89	18				18
L2 STAPS MS							37			37	12				12
L2 STAPS APAS							100			100	16				16
L2 STAPS EM							73			73	12				12
L2 STAPS MS							32			32	12				12
M1 STAPS							25			25	12				12
M2 STAPS APAS							24			24	12				12
M1 STAPS MS							19			19	12				12
							0			0					0
M1 MEEF EPS							25			25	12			6	18
M2 MEEF EPS							30			30	12			6	18

rassembler tous les L1 en STAPS

M1 En alternance INSPE
M2 En alternance INSPE

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

	Math	Informatique	Physique	Chimie	Géologie	Acoustique	Biologie	Steps	Pluripass	Effectif étudiants	Proportion REH	prime L1	Prime LP	Prime Alternance	Total
LP AV						12				12	12		3	6	21
LP Moteur enviro			14							14	12		3	6	21
LP véhicules com						17				17	12		3	6	21
LP TP mesures				21						21	12		3	6	21
LP Prod animale							15			15	12		3	6	21
LP CAD			17							17	12		3	6	21
LP BIODIDUS							16			16	12		3	6	21
Responsabilités de départements															
Resp Dep Math	0									0	12				12
Resp Dep Phys			31							31	12				12
Resp Dep Acous						29				29	12				12
Resp Dep chimie				0						0	12				12
Resp Dep Biologie							31			31	12				12
Resp Dep Geol					21					21	24				24
Resp Dep Info	0									0	12				12
Resp Dep STAPS								0		0	48				48
Resp Pluripass									0	0	12				12
Coord rôle anglais											12				12
										112					
2 codirecteurs IRI + recherche											0				0
2 Codirecteurs enseignement											150				150

17k : 200 étudiants

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 33 00

www.univ-le Mans.fr

Annexe 6: REH nominatif

CONFIDENTIEL

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LEMANS CEDEX 9 - 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr